

**L'institut Danois contre la Torture « DIGNITY »** En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Danois Contre la Torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie, des fonds en provenance de l'association mère - DIGNITY Danmark-. Les montants s'élèvent à : Douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dinars et 640 millimes (12 498 ,640 TND) le 12/02/2025, Trente-sept mille sept cent cinquante dinars et 702 millimes (37750,702 TND) le 05/03/2025, Trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze dinars et 920 millimes (39094,920 TND) le 06/03/2025, Cent soixante-trois mille quatre cent soixante-sept dinars et 600 dinars ;(163467,600 TND) mars 2025 Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 23 avril 2025.